



# Évaluation des incidences en site Natura 2000

## Votre projet est-il concerné ?

> **Quelle activité?** La liste de toutes les activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000 dans la Vienne est sur le site de la DDT\*.

### Quelques exemples :

Projet d'urbanisme, entretien de fossés, coupe forestière extraordinaire, arrachage de haies, retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans, drainage, création de plan d'eau, parc éolien, certaines manifestations sportives, etc.

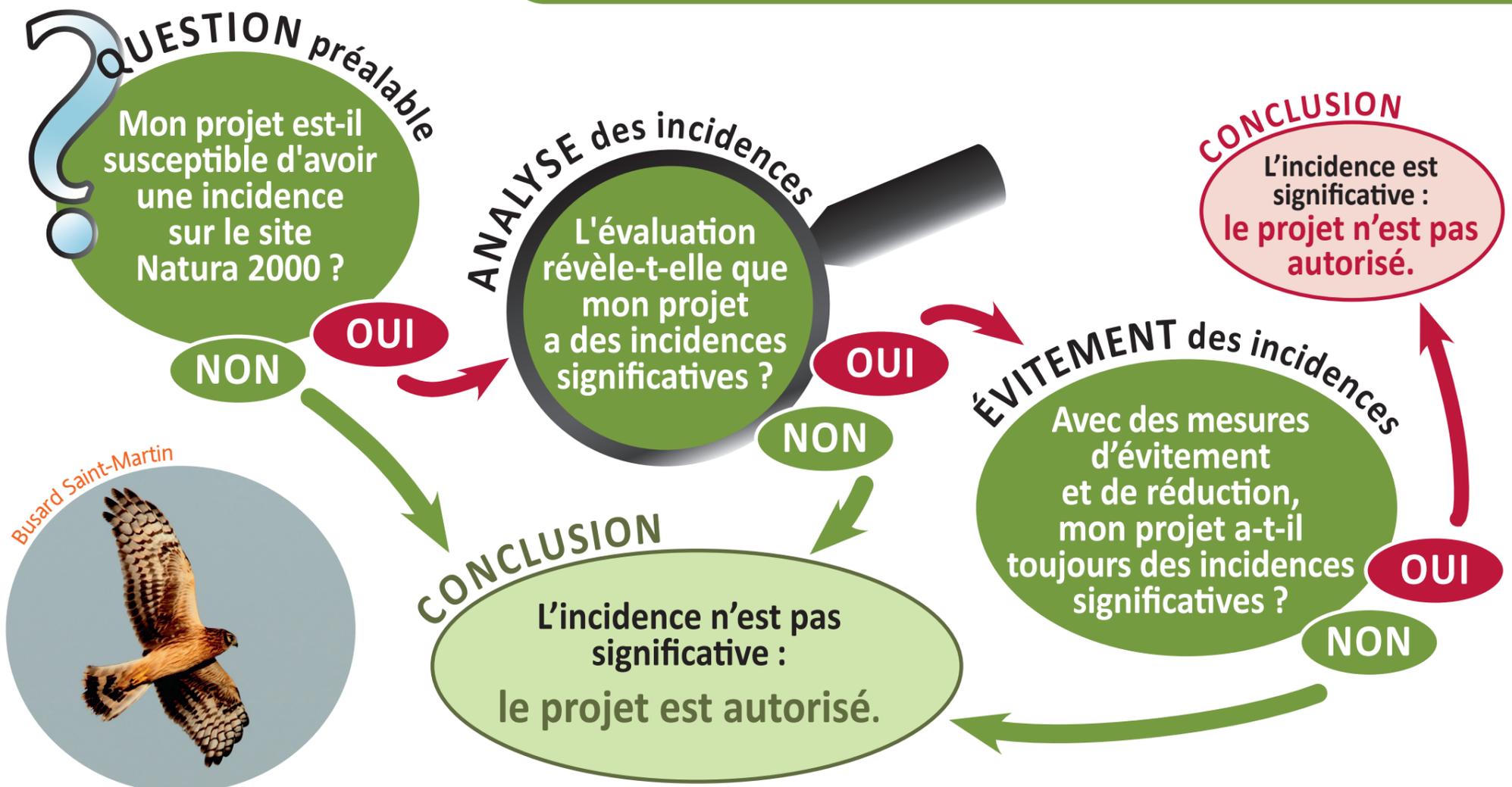
> **Pour évaluer les effets de votre projet,** contactez l'animateur du site Natura 2000 qui vous aidera dans vos démarches.

## Pourquoi une évaluation d'incidences ?

Le **Plateau de Bellefonds** fait partie de Natura 2000, le réseau de sites européens de préservation de la biodiversité. L'évaluation d'incidences d'un projet permet de s'interroger en amont sur les conséquences de celui-ci, sur les espèces, animales et végétales, et les habitats remarquables qui ont justifié la désignation du site en Natura 2000.

## Les étapes :

\* Natura 2000 sur le site de la DDT [vienna.gouv.fr](http://vienna.gouv.fr) : Politiques publiques > Environnement, risques... > Biodiversité > Natura 2000



## Vos contacts :

Service instructeur :  
Direction départementale des territoires de la Vienne (DDT)  
20 rue de la Providence - Poitiers  
05 49 03 13 18  
Site : [www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Animateur Natura 2000 :  
Louis PERSON - LPO Poitou-Charentes  
07 86 31 67 67  
louis.person@lpo.fr

